



**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
15 mars 2005  
Français  
Original: anglais

**Assemblée générale  
Cinquante-neuvième session  
Point 163 de l'ordre du jour  
La situation dans les territoires  
azerbaïdjanais occupés**

**Conseil de sécurité  
Soixantième année**

**Lettre datée du 15 mars 2005, adressée  
au Secrétaire général par le Chargé d'affaires  
par intérim de la Mission permanente de l'Arménie  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une déclaration publiée le 8 mars 2005 par le Service de presse du Ministère de la défense du Haut-Karabakh (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale, au titre du point 163 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent adjoint,  
Chargé d'affaires par intérim  
(Signé) Dziunik **Aghajanian**

---

\* Nouveau tirage pour raisons techniques.



**Annexe à la lettre datée du 15 mars 2005,  
adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires  
par intérim de la Mission permanente de l'Arménie  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais et russe]

**Déclaration publiée par le Service de presse du Ministère  
de la défense de la République du Haut-Karabakh**

Le 7 mars 2005, à 11 heures, un groupe de diversion des services de renseignements azerbaïdjanais a tenté d'infiltrer l'arrière-garde de l'armée de défense de la République du Haut-Karabakh, dans la partie nord-est de la ligne de contact entre les forces armées du Haut-Karabakh et de l'Azerbaïdjan, près de la localité de Seysulan, dans la région de Martakert, en République du Haut-Karabakh.

Des soldats des forces armées du Haut-Karabakh qui étaient en service ont remarqué les agissements de ce groupe et pris les mesures qui s'imposaient pour le neutraliser. À la suite d'un accrochage, l'adversaire a dû se replier. Aucune perte n'a été à déplorer du côté du Karabakh.

Le Service de presse du Ministère de la défense de la République du Haut-Karabakh appelle l'attention sur le fait que la partie azerbaïdjanaise continue de s'employer à déstabiliser la situation sur la ligne de démarcation, en tentant de mener des manœuvres de diversion à l'arrière-garde de l'armée de la République du Haut-Karabakh et d'approcher ses positions des lignes de front de cette armée.

Le Service de presse du Ministère de la défense de la République du Haut-Karabakh tient à nouveau à faire savoir que toute action de la partie azerbaïdjanaise faisant peser une menace sur la sécurité de la République du Haut-Karabakh et susceptible d'aboutir à une déstabilisation de la situation dans la zone de conflit entre l'Azerbaïdjan et le Haut-Karabakh sera résolument combattue.

Le Service de presse du Ministère de la défense de la République du Haut-Karabakh demande instamment à la partie azerbaïdjanaise de respecter scrupuleusement le régime de cessez-le-feu et de ne pas mettre en danger la paix et la sécurité dans la région.

Stepanakert,  
Le 8 mars 2005